



Avignon, le 14 décembre 2015

Syndicat National
SOLIDAIRES-Justice

à

Monsieur le Directeur de Cabinet
de Mme La Garde Des Sceaux

13 place Vendôme
75042 Paris Cedex 01

Monsieur,

Le 25 novembre dernier, notre organisation syndicale a été invitée par le conseiller des services judiciaires de la Garde des Sceaux à participer à une réunion d'information concernant la création de postes. En préambule de cette réunion, les organisations syndicales présentes, à savoir l'UNSA, la CGT, FO, la CFDT et C.JUSTICE ont demandé officiellement que nous ne soyons plus invités à ce type de réunion au motif que Solidaires-Justice ne serait pas une organisation syndicale représentative.

Nous prenons acte de cette preuve d'attention bien peu cordiale à notre endroit, tout particulièrement en ces temps troublés et de « cohésion » nationale.

Cette déclaration appelle toutefois de notre part les observations suivantes :

D'une part, La Circulaire n° SE1 2014-2 du 3 juillet 2014 relative à l'exercice du droit syndical dans la fonction publique de l'État fixe une règle de représentativité des organisations syndicales, au regard des résultats obtenus aux élections des comités techniques, pour l'attribution de moyens matériels et les conditions d'exercice des droits syndicaux. N'est nullement abordée dans cette circulaire, la question d'une éventuelle représentativité pour participer aux réunions d'information des services de l'État à destination des organisations syndicales.

D'autre part, l'Union Syndicale Solidaires, dont Solidaires-Justice est adhérent, est représentée au Conseil supérieur de la fonction publique de l'État. A ce titre, nous sommes considéré(e)s comme organisation syndicale représentative au sein de la fonction publique d'Etat. Le conseil d'Etat a d'ailleurs confirmé la représentativité de l'Union Syndicale Solidaires au sein de la fonction publique dans son arrêt 287812 du 21 décembre 2006.

En conclusion, nous vous demandons de ne pas prendre en compte la demande de ces organisations syndicales qui méconnaissent le droit syndical et de bien vouloir continuer à nous inviter aux réunions d'information à destination des syndicats.

Veillez recevoir Monsieur, l'expression de nos salutations distinguées

Le Co-secrétaire National

copie pour information :
Direction des services judiciaires, M.Le Secrétaire Général du Ministère de la Justice,UNSA services judiciaires, CGT services judiciaires, SDGF Force ouvrière,
CFDT Interco branche justice, C-justice, Union syndicale Solidaires Fonction Publique.

SOLIDAIRES-JUSTICE : 79 avenue monclar 84000 Avignon.
MAIL synd@solidaires-justice.fr
TL: 06.52.79.57.94 / 04 32 70 20 37